

300/20

EC/IRLB

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 19 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-sept heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Aurélien FERRAND, Éric LE SCANFF, Rémy LE MEUR, Laurence LE ROY-TASSEL, Cyrielle MOY, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN.

Pouvoirs : Jean-Hervé GOARNISSON à Éric CLOAREC, Sonia FLOCH à Chantal COLLÉOU

Absente : Annick LE GALL

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2024

**Objet : Budget commune – Investissement - Décision Modificative n°2**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser une décision modificative et précise que celle-ci ne concerne que la section d'investissement et fait suite :

La DM 1 permet de modifier les autorisations budgétaires initiales au chapitre dans le Budget Primitif section investissement de la commune, elle s'équilibre en dépenses.

BUDGET COMMUNE - INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 21	Immobilisations Corporelles Art. 2138 Autres constructions	- 2 560€	
Chapitre 21	Immobilisations Corporelles Art. 2151 Réseaux de voirie	- 27 440€	
Chapitre 21	Immobilisations Corporelles Art. 2158 Matériel & outillages	+ 20 000€	
Chapitre 21	Immobilisations Corporelles Art. 2188 Autres immos corporelles	+ 10 000€	
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Eric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY